



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 19 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vigilance orange neige et verglas.

Situation actuelle :

Des précipitations éparses se produisent sous forme de neige localement jusqu'en plaine et ne tenant généralement pas au sol sauf sur les points hauts du réseau routier.

Evolution prévue :

A partir de ce lundi soir, une perturbation plus organisée remonte du sud et touche le Massif central et le sud des Alpes, gagnant l'axe de la vallée du Rhône en seconde partie de nuit.

Dans un premier temps, la limite pluie-neige devrait se situer autour de 800 à 1000 m, mais rapidement en deuxième partie de nuit, cette limite pluie-neige s'abaisse par effet d'isothermie et la neige peut alors concerner les zones de plaine.

Ces chutes de neige sont alors durables en cours de matinée de mardi du sud du massif Central jusqu'à la Loire.

Les quantités attendues sont de 20 à 30 cm sur le plateau ardéchois et les Cévennes. De faibles chutes de neige peuvent être observées jusqu'en plaine sur le nord du département de l'Ardèche.

Dans l'après-midi de mardi cette perturbation devrait se décaler vers l'ouest du Massif Central en perdant en intensité. La limite pluie-neige remontera alors vers 800 à 1000m.

Conséquences possibles :

- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus ;
- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés ;
- Les risques d'accident sont accrus ;
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de Comportement :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer ;
- Privilégiez les transports en commun ;
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR) ;
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire ;
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place ;
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation ;

- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux ;
 - Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
 - Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;
 - N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu
- Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence

Suivez l'évolution de la situation sur : <http://vigilance.meteofrance.com/>

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Mèl. : pref-communication@ardeche.gouv.fr